

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec Le théâtre à Bascule

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 64-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec LE THEATRE A BASCULE domicilié 7/9 rue de la Madeleine – Préaux en perche – 61340 PERCHE EN NOCE pour trois représentations du spectacle « Ovale » au théâtre l'Eclat les 4 et 5 avril 2023 à l'occasion du festival Le Noob pour un montant de 6.357,80 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 27 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20221027-189-AU  
Date de télétransmission : 03/11/2022  
Date de réception préfecture : 03/11/2022